

tous les membres de la Chambre se doivent de consacrer plus de temps à l'examen de la question.

Etant donné que les provinces des Prairies ont affecté de très fortes sommes à leurs réseaux téléphoniques respectifs à une époque où des sociétés comme la Compagnie de téléphone Bell ne tenaient pas à étendre leurs lignes à ces régions canadiennes peu rémunératrices, il serait pitoyable, à mon sens, qu'on accordât à la société Bell, qui est en quelque sorte un monopole et qui pourrait s'efforcer de créer de nouveaux embarras aux réseaux d'Etat, l'autorisation d'aménager de nouvelles lignes passant par le territoire américain et contournant peut-être les réseaux provinciaux, ce qui pourrait priver ceux-ci d'une bonne part des recettes qui autrement leur reviendraient.

M. RINFRET: J'invoque le Règlement. La Compagnie de téléphone Bell n'a l'intention ni d'acheter ni d'acquérir les trois réseaux téléphoniques des provinces des Prairies et elle n'entend pas non plus aménager de câble ou de ligne en territoire américain.

M. NICHOLSON: Il ne s'agissait pas de l'achat de...

M. RINFRET: C'est ce point qu'on a soulevé.

M. NICHOLSON: Je suis heureux que l'honorable député d'Outremont nous ait donné l'assurance...

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: A l'ordre. L'heure réservée aux bills d'intérêt privé étant expirée, la Chambre reprendra l'examen de la mesure à l'étude avant le dîner.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CHURCH—ATTITUDE D'UN DÉPUTÉ À L'ÉGARD DES BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Au cours de l'examen d'un bill d'intérêt privé, l'honorable député de Wentworth (M. Lennard) a fait allusion à ma personne sans mentionner aucun nom, il est vrai, mais j'ai saisi l'allusion. Qu'il sache une fois pour toutes que je n'ai jamais opiné du bonnet à la Chambre, chaque fois qu'il s'est agi de bills d'intérêt privé. Libre à lui de toujours dire oui, si cela lui plaît. Pour ma part, j'en ai soupé.

LOI SUR LES INDEMNITÉS DE SERVICE DE GUERRE

ABOLITION DU CONSEIL DE REVISION

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Golding, reprend l'étude du bill n° 47 visant à modifier la loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.

M. le PRÉSIDENT: Lors de la suspension de la séance, nous étions à étudier l'article 1er.

M. GILLIS: Lors de la suspension de la séance, à six heures, l'honorable député de Vancouver-Sud avait proposé une modification au présent bill. Si le ministre doit proposer lui-même cet amendement, je ferai mes observations après l'avoir entendu.

L'hon. MILTON F. GREGG (ministre des Affaires des anciens combattants): A six heures, nous discussions l'opportunité de maintenir le pouvoir d'examiner les cas encore non réglés après l'abolition du Conseil. La proposition de l'honorable député de Vancouver-Sud ayant été étudiée, mon collègue proposera l'amendement suivant:

Que tous les mots après le mot "à", à la 10e ligne, soient biffés et remplacés par les suivants:

...un comité d'au moins trois fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants, qui doit exercer ces pouvoirs et remplir ces devoirs et fonctions conformément aux règles de procédure qu'établira le gouverneur en conseil.

L'hon. M. FOURNIER (Hull): Je propose cet amendement, monsieur le président.

M. GREEN: En fait, cet amendement institue un conseil ministériel composé d'au moins trois fonctionnaires supérieurs...

L'hon. M. GREGG: Fonctionnaires à service continu du ministère des Affaires des anciens combattants.

M. GREEN: Cela paraît satisfaisant.

M. CARDIFF: Quelles catégories de cas en relèveraient?

L'hon. M. GREGG: Les mêmes, le cas échéant, que ceux dont s'est occupé le conseil actuel que mentionne le bill.

M. CARDIFF: Cette mesure s'applique-t-elle à un homme qui postule une pension.

L'hon. M. GREGG: Non, il s'agit ici du bill n° 47, visant à modifier la loi sur les indemnités de service de guerre. Comme on l'a expliqué cet après-midi, l'amendement accorde l'autorisation de dissoudre le conseil dès qu'il aura terminé sa tâche, ce qui se produira dans un avenir assez rapproché. Le projet de loi n'a rien à voir aux pensions ou